

CONVOCAATION DU 29 AOUT 2023 POUR LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 SEPTEMBRE 2023

Convocation en date du 29 Août 2023, adressée individuellement à chaque conseiller municipal, par écrit et à domicile, pour le vendredi 04 Septembre 2023, à vingt heures trente à l'effet de procéder à :

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 07 Juillet 2023.

- 1) Augmentation tarif cantine – tarif cantine doublé pour repas non retenus ou oubliés
- 2) Augmentation tarifs location salle des fêtes
- 3) Participation au financement pour psychologue scolaire
- 4) Prolongation bail « cabane des chasseurs »
- 5) Questions diverses

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 09

Date de convocation : 29 Août 2023

L'an deux mille vingt-trois et le quatre du mois de Septembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Prades se sont réunis à la salle du conseil municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Présents : Messieurs ALLEGRE Guillaume, VALETTE Alain, LEJEUNE Arnaud.

Mesdames NEYRAND COUDENE Evelyne, TERME Annie, THEROND Marie-José, BOUCHEREAU Morgane, BENOIT Corinne, DUCLAUX Marie Christine, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 09 membres.

Excusé : FERMENT Bernard

Absent : SABATIER Gilles.

Procurations : DALVERNY Jérôme à VALETTE Alain ; BELABED Hakim à Arnaud LEJEUNE ; HENNACHE Marie Hélène à TERME Annie ; CONDOR Alain à ALLEGRE Guillaume

Secrétaire de séance : SERGENT Morgane

Pour : 13 Contre : 00 Abstention : 00

TARIF CANTINE ANNEE SCOLAIRE 2023/2024

Le Maire donne lecture du courrier de la société « Plein Sud Restauration » en date du 2 Août 2023 et il informe les membres du conseil municipal des divers problèmes concernant les inscriptions cantine et garderie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité vote le tarif suivant applicable à partir du 1^{er} Octobre 2023 :

Repas servi à la cantine scolaire : 4.15 €

Pour : 13 Contre : 00 Abstention : 00

TARIF CANTINE ANNEE SCOLAIRE 2023/2024 (INSCRIPTION)

Le Maire informe les Membres du conseil municipal, que concernant les inscriptions à la cantine, il y a de nombreux oublis de la part des familles. Cela entraine des problèmes de fonctionnement pour la bonne gestion de la cantine.

Le Conseil Municipal après discussion décide de doubler le prix du repas non réservé soit : 8.30 euros

Pour : 12 Contre : 00 Abstention : 01